

CHARTRE D'USAGE DES JEUX DE SOCIÉTÉ ET DES JEUX VIDÉO DE LA MÉDIATHÈQUE

ACCES

La médiathèque met à disposition de ses adhérents un **espace de jeux**

- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité ou/et d'occupation de l'espace dédié aux jeux pour un autre usage.
- Les **enfants de moins de 10 ans** doivent être accompagnés d'un adulte et tout utilisateur doit savoir se servir du matériel et des jeux utilisés.

Pour jouer, les usagers doivent présenter au personnel un **justificatif d'identité**.

- En échange, le personnel leur remet une manette de jeu et installe le jeu choisi (jeux vidéo) ou la boîte vérifiée au préalable (jeux de société)

A la fin du jeu :

- le joueur rend la boîte de jeu de société vérifiée par ses soins
- le joueur prévient le personnel que la partie est finie (jeux vidéo), ce dernier ferme la session, récupère le jeu et la manette

Le temps de jeu pour chaque usager est **limité à 30 mn par jour**.

En cas d'affluence, la médiathèque se réserve le droit de mettre en place un système de réservation.

CHOIX DES JEUX

Les jeux disponibles figurent sur la liste affichée à l'accueil et à l'espace jeux.

Une fois le choix réalisé, l'utilisateur demande le jeu auquel il souhaite jouer à l'accueil.

Le choix du jeu par le joueur est soumis au **niveau d'âge requis** signalé sur les jeux.

Aucun jeu vidéo adapté pour les plus de 16 et 18 ans ne pourra être utilisé au sein de la médiathèque. Seuls les jeux notés PEGI 3, 7 et 12 seront accessibles en jeu sur place.

RESPONSABILITE

Jeux vidéo : tout **problème technique** doit être signalé au personnel, lui seul est habilité à faire les manipulations nécessaires (console et téléviseur).

Toute **dégradation** du matériel (pièces manquantes de jeux, détériorations...) engage la responsabilité de l'utilisateur qui doit le remplacer à l'identique ou le rembourser à sa valeur d'achat.

Pour des raisons de **sécurité**, les manettes de jeu Wii et Switch doivent être utilisées avec leur dragonne et les joueurs doivent porter des casques audio.

La médiathèque se réserve un droit de regard sur l'**activité des utilisateurs** :

- le personnel pourra interrompre la séance et suspendre à titre temporaire ou définitif le droit d'accès aux jeux en cas de non-respect de la charte d'utilisation ou du règlement de la médiathèque.

Nom de l'adhérent/de la famille :

Le :

Signature de l'adhérent :

(Pour les mineurs, signature du parent ou du représentant légal) précédé de la mention « lu et approuvé »